



**CET AST 74 NEWS
S'ADRESSE À L'EMPLOYEUR
MAIS AUSSI À L'ENSEMBLE
DES TRAVAILLEURS :**

responsables ou chefs de service,
managers, responsables sécurité,
salarié compétent, élus,
travailleurs...

**Pensez à le relayer pour
lecture à tous les acteurs
de votre entreprise.**



ACTUALITÉ _____ P.2

Connaissez-vous les contreparties de
l'adhésion ?

Témoignage adhérent, Maped

ZOOM SUR... _____ P.4

Le site www.ast74.fr fait peau neuve
Suivez-nous sur LinkedIn

NOS PRESTATIONS _____ P.5

Relation adhérents
Nos rencontres 2019 :
Réunions d'informations employeurs
Petits déjeuners adhérents
Nos formations en présentiel
Nos formations en e-Learning

AU FIL DU DROIT _____ P.7

Visite d'embauche, quelle démarche ?

SOMMAIRE

**À NOTER
DANS VOTRE AGENDA :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE _____ P.1**
Assemblée générale AST74

EN CHIFFRE _____ P.2



À NOTER DANS VOTRE AGENDA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AST74

Ne manquez pas ce rendez-vous important

MARDI 18 JUIN 2019

- **17H** Assemblée Générale
- **18H** Conférence, « L'optimisme du dirigeant au service de la santé de l'entreprise », avec M. Michel Poulaert, Conférencier professionnel labellisé en France et primé à l'international, spécialiste de l'optimisme, de l'audace et du management bienveillant.
Un cocktail clôturera cette réunion annuelle.

Inscrivez-vous sur www.ast74.fr

WWW.AST74.FR





EN CHIFFRE

- **12 000** entreprises adhérentes
- AST74 assure un suivi individuel adapté de **125 000** travailleurs, tous types de contrats.
- **98%** des visites périodiques des travailleurs sont réalisées.



CONNAISSEZ-VOUS LES CONTREPARTIES DE L'ADHÉSION ?

Les Contreparties de votre adhésion sont complémentaires au Règlement Intérieur des adhérents d'AST74. Elles clarifient notre engagement auprès de l'ensemble de nos adhérents. Au nom de l'obligation de sécurité, vous êtes adhérent auprès d'AST74. En tant que service de Santé au Travail, notre mission exclusive, est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

De ce fait, votre entreprise et notre service de santé au travail, s'engagent mutuellement pour préserver la santé de vos salariés. Bien que votre cotisation soit mutualisée, AST74 propose à chaque adhérent un accompagnement individualisé.

Avec les contreparties de l'adhésion, nous vous accompagnons et vous aidons à répondre à vos obligations réglementaires :

- Suivi individuel du travailleur.
- Actions en milieu de travail.
- Étude du milieu et des conditions de travail.
- Fiche d'entreprise.
- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Participation à la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).
- Participation aux enquêtes régionales et nationales.
- Réunions d'informations employeurs et petits déjeuners adhérents.

Des actions menées par une équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du médecin du travail



PLUS D'INFORMATIONS

Consultez les contreparties de l'adhésion WWW.AST74.FR

TÉMOIGNAGE ADHÉRENT

Propos recueillis auprès de Monsieur **Anthoine-Milhomme**, Responsable de l'atelier gommés et **M. Lussiana**, Responsable Méthodes-Indus, Chef du projet et **Mme Fiorin** Responsable HSE, chez **Maped**.

LES BÉNÉFICES D'UNE ACTION DE L'ERGONOME SUR LE POSTE « MÉLANGEUR PVC » CHEZ MAPED

Le poste « mélangeur PVC » de l'atelier gommés tournait en 2x8 pour alimenter l'atelier. Il comportait beaucoup de port charges pour les opérateurs. Nous souhaitions apporter des améliorations en termes de sécurité, d'empoussièrement de l'atelier et de port de charge.

Les opérateurs manipulaient à longueur de journée des sacs de 25 kilos de différents produits pour réaliser les mélanges. À tout ceci, s'ajoutaient des contraintes liées à la hauteur des palettes, des risques de chutes ou de glissades, l'atelier étant équipé d'une plateforme accessible uniquement par des marches que les opérateurs empruntaient chargés de leur sac. Un dernier risque résidait dans le transvasement de produits liquides qui pouvaient alors se déverser sur le sol.

LA DEMANDE

Au départ nos objectifs étaient de :

- diminuer le port de charges,
- réduire l'exposition aux poussières,
- améliorer la sécurité en évitant les risques de chutes et de glissades.

Les dirigeants étaient sensibles à cette problématique et leur volonté était de renforcer la sécurité des opérateurs. La demande initiale d'accompagnement par AST74 provenait de la Responsable HSE de l'entreprise **Maped**. Elle a été relayée auprès de l'Ergonome d'AST74 par le médecin du travail en charge de l'entreprise.

CONSTRUCTION DE LA COLLABORATION MAPED/AST74

Maped a ainsi mis en place un groupe projet et un groupe de travail auxquels ont participé les salariés concernés et l'Ergonome d'AST74. L'observation

et l'analyse de l'activité réalisées par l'ergonome nous ont permis de mettre en évidence l'ensemble des contraintes présentes sur le poste « mélangeur PVC ». « Les dirigeants de **Maped** avaient la volonté d'améliorer les conditions de travail et de faire évoluer le poste. Pour ce faire ils souhaitaient s'appuyer sur cette analyse. Nous n'avons eu aucuns freins et nous avons pu améliorer et changer complètement notre manière de travailler ».

Le travail le plus délicat a été de faire adhérer les membres de l'équipe au changement et à cette nouvelle manière de préparer les mélanges. **Maped** est une entreprise familiale avec un savoir-faire reconnu. L'ancienneté moyenne des opérateurs sur ce poste est de plus de dix ans.

LE PARTICIPATIF PERMET LA CONDUITE DU CHANGEMENT

« Au fur et à mesure de l'avancée du projet les salariés ont vite pris conscience de l'intérêt pour leur santé et leur sécurité. En étant largement impliqués ils ont pu expliquer leurs méthodes de travail, en expérimenter de nouvelles, tester du matériel voire même proposer des améliorations. Nous n'avons jamais quelque chose de parfait du premier coup, c'est au fur et à mesure que nous améliorons l'existant. Ce fut le cas par exemple sur une nouvelle partie de l'installation. La machine permettant la manipulation des sacs par aspiration où nous avons demandé une modification sur le bras de commande évitant à l'opérateur d'avoir à se baisser pour saisir la poignée. Le positionnement des palettes a aussi été ré-agencé pour diminuer la distance à parcourir. Nous avons aussi eu la participation du toxicologue industriel d'AST74 qui est intervenu sur la problématique d'exposition aux poussières. Là aussi les manipulations de produits et de déchets ont été repensées. Nous travaillons aujourd'hui sous aspiration laminaire en circuit fermé. Les poudres résiduelles résultant du découpage et du transvasement des sacs, mais aussi le système de décolmatage des filtres sont aspirées au fur et à mesure dans la hotte puis redirigées dans le circuit et ainsi retraitées. « Maintenant avec la hotte aspirante c'est plus efficace. Les poussières sont récupérées y compris celles des sacs allant à la poubelle. Les opérateurs sont ainsi bien moins exposés aux poussières et il n'y en a quasiment plus dans l'atelier. »

Nous avons aussi repensé l'alimentation en liquide de notre mélangeur. En effet auparavant, l'opérateur manipulait différents systèmes pour alimenter manuellement les liquides ce qui augmentait le risque d'erreur de dosage et de déversement accidentel. Maintenant le mélangeur est relié à différentes cuves par un système de dosage, de pompes et de vannes automatiques pilotées par les opérateurs depuis un coffret de commande. Nous avons ainsi pu limiter les risques mais aussi l'exposition directe des opérateurs aux poussières de nos différents produits chimiques.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Finalement le poste « mélangeur PVC » a été repensé dans son intégralité. De nouvelles procédures plus claires et simplifiées ont été mises en place. Le procédé industriel de fabrication du produit a été uniformisé et sécurisé. L'environnement et l'agencement sont plus rationnels. Le poste a été amélioré en termes de sécurité, les ports de charges ont été réduits. Nous avons par ailleurs un gain de productivité de 50% grâce à l'ensemble de ces améliorations et de l'achat d'un plus gros mélangeur. Sans l'aide des ergonomes d'AST74 nous n'aurions sûrement pas été aussi loin dans le réaménagement du poste « mélangeur PVC ». Nous sommes toujours en perpétuelle recherche d'amélioration et d'ailleurs nous avons déjà lancé pour 2019, un autre projet de réduction de risques de TMS dans un autre atelier avec l'aide de l'AST74...

Étude réalisée en collaboration avec le Dr Bleyon Ditta, médecin du travail, Mr Coulin, stagiaire en ergonomie, Mme Bouchez, ergonome, et Mr Becue, toxicologue industriel, d'AST74.

Vous avez un projet ou des questions concernant les risques professionnels, les conditions de travail, la prévention dans votre entreprise ? N'hésitez pas à demander conseil au médecin du travail ou à vos interlocuteurs AST 74.

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACTS

Mme Encrenaz, Assistante pôle technique. Tél. 04 50 22 77 37
sencrenaz@ast74.fr
WWW.AST74.FR/FR/




ZOOM SUR...

LE SITE WWW.AST74 FAIT PEAU NEUVE

**NOUVELLE ERGONOMIE,
NOUVELLES FONCTIONNALITÉS,
VENEZ LE DÉCOUVRIR !**

Suivez-nous sur LinkedIn et Twitter.

 AST74 Santé au travail interprofessionnel & BTP

 AST74_groupe

NOS PRESTATIONS

RELATION ADHÉRENT

ESPACE ADHÉRENTS

Votre Espace adhérents est accessible depuis le site www.ast74.fr est un réflexe à acquérir. Il vous permet d'effectuer tout au long de l'année l'ensemble de vos démarches :

- Déclarer et mettre à jour vos effectifs et mouvements de travailleurs.
- Consulter les dates des dernières visites.
- Consulter la situation de votre compte.
- Télécharger vos factures.
- Demander les rendez-vous et voir ceux à venir.

N'OUBLIEZ-PAS !

Avant toute(s) demande(s) de rendez-vous, assurez-vous que les effectifs de vos travailleurs sont bien enregistrés dans votre Espace adhérents.



- **PLUS D'INFORMATIONS / CONTACTS**
WWW.AST74.FR/FR/PORTAIL-ADHERENTS
Relation adhérent - Tél. 04 50 45 55 30
relationadherent@ast74.fr

ESPACE INTÉRIMAIRES

Réservé aux entreprises de travail temporaire (E.T.T.).

L'Espace intérimaires est réservé aux entreprises de travail temporaire (E.T.T.) adhérentes. Il est accessible par une connexion sécurisée.

Il vous permet de consulter le **fichier commun des fiches d'aptitude des travailleurs intérimaires pour la région Auvergne Rhône-Alpes.**

La consultation de l'Espace intérimaires facilite l'organisation du suivi individuel des travailleurs intérimaires. En vérifiant en amont la date de la dernière visite d'embauche

vos agences peuvent constater si une visite a déjà eu lieu dans les 24 mois pour une même E.T.T. ou pour une E.T.T. différente. Ceci vous évite des demandes de visites inutiles.

- **PLUS D'INFORMATIONS / CONTACTS**
WWW.AST74.FR/FR/
Mme M. Gaget
Tél. 04 50 22 72 99
mgaget@ast74.fr
Relation adhérent
Tél. 04 50 45 55 30
relationadherent@ast74.fr



IDENTIFIANTS ESPACE INTÉRIMAIRES

Secteur Léman :
EH + votre n° adhérent

Secteurs d'Annecy & BTP :
EA + votre n° adhérent

En cas d'oubli d'identification, contactez le service « Relation adhérent » en précisant votre numéro d'adhérent.

NOS RENCONTRES



PETITS DÉJEUNERS D'INFORMATIONS ADHÉRENTS

Vous souhaitez mieux connaître votre service de Santé au travail, les Contreparties de l'adhésion, le suivi de vos travailleurs ? Quelles aides nos équipes d'experts peuvent vous apporter dans l'entreprise ?

Nous vous proposons des réunions d'informations et d'échanges, d'une durée de deux heures, sur le rôle et le partenariat d'AST74 pour les entreprises.

● NOS PROCHAINES DATES :

- **11 JUIN**, 08h30-10h30 petit déjeuner spécial cabinets comptables.
Lieu, AST 74 centre des Glaisins.
- **13 JUIN**, 9h-11h petit déjeuner spécial cabinets comptables.
Lieu, AST 74 centre de Thonon.
- **19 SEPTEMBRE 2019**, 9h-11h petit déjeuner adhérents.
Lieu : AST 74, centre de Thonon.

Consultez toutes les dates et inscrivez-vous sur : WWW.AST74.FR

● PLUS D'INFORMATIONS/CONTACTS

Mme Del Medico - Tél. 04 50 22 77 30
siteweb@ast74.fr

RÉUNIONS D'INFORMATIONS EMPLOYEURS

Nos experts vous aident à répondre à vos obligations réglementaires sur la prévention et la sécurité dans vos entreprises.

Les thèmes proposés portent sur l'évaluation des risques professionnels, le salarié compétent en prévention, les conduites addictives en entreprise, les Risques Psychosociaux (RPS) et la sensibilisation du risque amiante.

● NOS PROCHAINES DATES :

- **4 JUILLET 2019**, 16h-18h, «Conduites addictives et entreprises».
Lieu : AST 74 centre des Glaisins Annecy-Le-Vieux.
- **17 SEPTEMBRE 2019**, 14h-17h, «Evaluation des risques professionnels».
Lieu : AST 74 centre de Meythet.

Consultez toutes les dates et inscrivez-vous sur : WWW.AST74.FR

● PLUS D'INFORMATIONS/CONTACTS

Mme Guerrey - Tél. 04 50 71 72 72
vguerrey@ast74.fr

NOS FORMATIONS EN PRÉSENTIEL



SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (S.S.T.)

● Formation

Obligation légale, Articles R. 4224-15 et 16 du code du travail, «Responsabilité de l'employeur en accord avec le médecin du travail à organiser la formation de personnes aux premiers secours».

Objectifs : rendre capable le futur secouriste d'agir rapidement et efficacement en cas d'accident du travail et de reconnaître les risques professionnels.

D'après le programme de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Durée : 14 heures suivies d'une évaluation certificative. Les candidats admis recevront un certificat, «sauveteur, secouriste du travail».

● Maintien et actualisation des compétences

Objectifs : maintenir et mettre à jour les compétences acquises en formation initiale.

Durée : 7 heures. Les candidats admis recevront un certificat SST valide 24 mois.

Pour les entreprises de moins de dix salariés le prix des formations est compris dans la cotisation annuelle. N° d'habilitation en tant qu'organisme formateur 1 : 1273001/2017/SST-01/0/06.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)



Formation

Objectifs : réduire, voire supprimer les risques liés à l'activité physique, développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique et déployer les bonnes pratiques de prévention, de la direction jusqu'aux acteurs de terrain.

Durée : 12 heures minimum.

● Maintien et actualisation des compétences

Objectifs : pérenniser l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique, continuer à déployer les bonnes pratiques de prévention, de la direction jusqu'aux acteurs de terrain.

Durée : 7 heures.

Formation groupe : compris dans le tarif de la cotisation annuelle, groupe de six à huit participants. N° d'habilitation en tant qu'organisme formateur 1 : 1273029/2017/Prap-IBC-01/0/06.

● INSCRIPTIONS

Mme Guerrey - Tél. 04 50 71 72 72 - vguerrey@ast74.fr

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACTS

WWW.AST74.FR

NOS FORMATIONS EN E-LEARNING



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, FORMEZ ET SENSIBILISEZ VOS TRAVAILLEURS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Les modules e-learning ont été conçus par l'organisme de formation en santé au travail AFOMETRA pour vous aider dans votre mission d'évaluation et de sensibilisation auprès de vos travailleurs. Ils vous permettent de leur délivrer un premier niveau d'information sur les risques professionnels :



- SAVOIR LES RECENSER
- SAVOIR LES PRÉVENIR

MODULES E-LEARNING

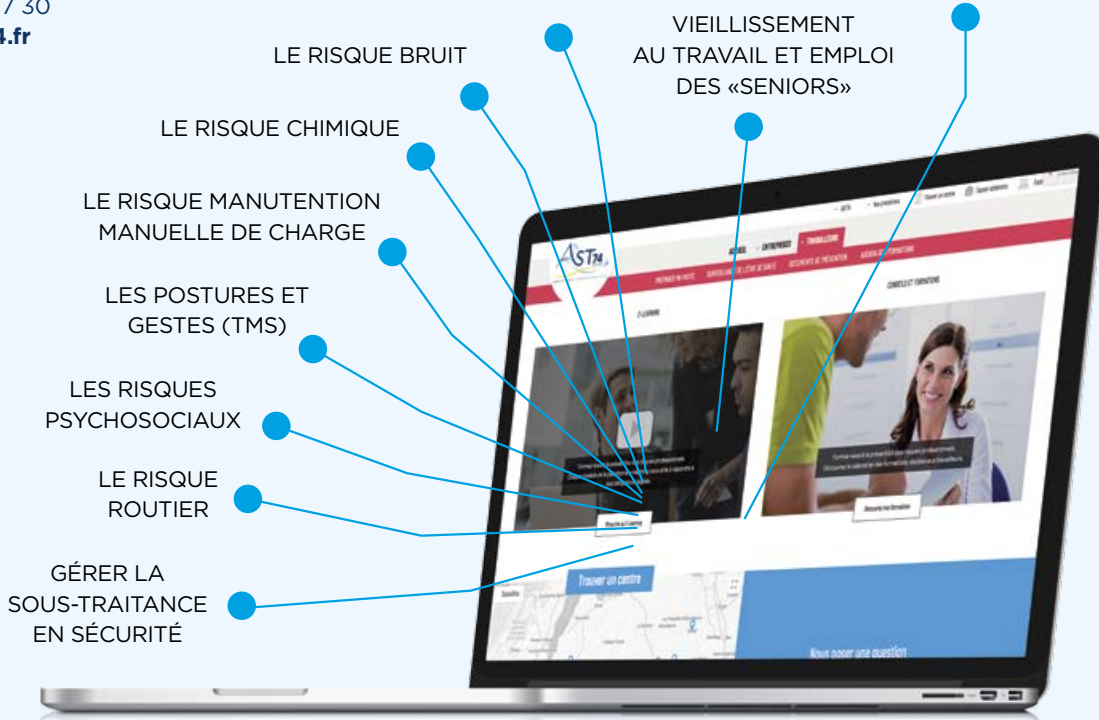
Dix modules e-learning sont proposés. Assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes, de QCM, ils sont une aide à l'évaluation des risques.

- INSCRIPTIONS
WWW.AST74.FR

- CONTACT / RENSEIGNEMENTS
Mme Del Medico
Tél. 04 50 22 77 30
siteweb@ast74.fr

CONSOMMATIONS,
ADDICTIONS ET VIE
PROFESSIONNELLE

ÉVALUATION DES RISQUES



10 MODULES E-LEARNING SONT DISPONIBLES⁽¹⁾

⁽¹⁾ Une attestation de suivi de formation est délivrée pour chaque module validé. Ces attestations sont une preuve pour l'employeur. Elles participent aux actions d'informations ou de formations que vous devez mettre en place (code du travail - Article L 4121-1).



AU FIL DU DROIT

VISITE D'EMBAUCHE, QUELLE DÉMARCHÉ ?

La démarche est la même pour un CDI ou un CDD. Dans le cas d'un intérimaire c'est l'entreprise de travail temporaire qui gère les demandes d'embauche auprès du service de santé au travail.

LE POSTE DE TRAVAIL EST-IL À RISQUES PARTICULIERS OU NON ?

Si oui, enregistrez les travailleurs sur votre «Espace adhérents», si possible 3 semaines avant l'embauche effective, et demandez à AST 74 une visite d'embauche. La visite d'embauche doit avoir lieu avant la prise effective de poste et sera assurée par le médecin du travail qui délivrera un avis d'aptitude.

TRAVAILLEUR DE MOINS DE 18 ANS OU POSTE EN TRAVAIL DE NUIT

Si vous embauchez un travailleur de moins de 18 ans ou pour un poste en travail de nuit, vous devez avant la prise effective de poste demander une visite d'information et de prévention (VIP) sur votre «Espace adhérents».

La «VIP» sera effectuée par un professionnel de santé, médecin du travail, médecin collaborateur, interne ou infirmier. Suite à la VIP le professionnel de santé délivrera une attestation de suivi.

S'il l'estime nécessaire ou pour un travailleur handicapé, une femme enceinte, un titulaire d'une pension d'invalidité,..., il lui remettra immédiatement une convocation à une visite médicale. Le travailleur sera alors ultérieurement reçu par le médecin du travail

DANS LES AUTRES CAS

Vous avez trois mois après la prise effective de poste pour demander une VIP via «l'Espace adhérents». Son déroulement sera identique.

Assurez-vous que votre travailleur assure bien sa convocation et soit bien présent à sa visite en santé au travail. Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée au moins 48 heures ouvrées à l'avance, donnera lieu à une cotisation supplémentaire pour absence.

DISPENSES POSSIBLES

Si votre travailleur est employé à un poste identique à celui qu'il avait chez son précédent employeur, sans avis d'inaptitude, la VIP ou examen médical d'aptitude à l'embauche n'aura pas lieu s'il peut vous communiquer son avis d'aptitude ou son attestation de VIP datant de :

- moins de 2 ans si poste à risques particuliers
- moins de 3 ans si travail de nuit
- moins de 5 ans dans les autres cas

Afin que tout soit en règle pensez à signaler cette embauche sur votre «Espace adhérents» et à nous communiquer obligatoirement cet avis d'aptitude.

- **PLUS D'INFORMATIONS**
WWW.AST74.FR/FR/

VOS CONTACTS SANTÉ AU TRAVAIL INTERPROFESSIONNEL & BTP

CENTRES MEDICAUX INTERPROFESSIONNEL

12, quai de la Tournette
CS 90417 ANNECY
74 013 **ANNECY** CEDEX
Tél. 04 50 45 33 45

16, rue du Pré Faucon
PAE Les Glaisins
ANNECY-LE-VIEUX
74 940 **ANNECY**
Tél. 04 50 63 30 90

21, rue Andromède
Parc Altaïs, Vivacité B
74 650 **CHAVANOD**
Tél. 04 50 11 09 31

222 bis, rue de la Sambuy
74 210 **FAVERGES**
Tél. 04 50 44 51 15

4, rue Léon Rey Grange
MEYTHET
74 960 **ANNECY**
Tél. 04 50 22 77 22

24, route de la Fuly
74 150 **RUMILLY**
Tél. 04 50 64 69 77

Résidence Tournette C
165, Impasse des Chapelles
74 450 **SAINT-JEAN-DE-SIXT**
Tél. 04 50 02 37 92

Rue de l'Hermitage
Résidence du Vieux Pont
74 230 **THÔNES**
Tél. 04 50 02 14 71

221, rue des Traineaux
74110 **AVORIAZ**
Tél. 04 50 74 12 74

51, route des Freinets
74 390 **CHÂTEL**
Tél. 04 50 73 32 76

6, allée de la Colline
74 140 **DOUVAINE**
Tél. 04 50 35 46 82

44, avenue des Grottes
74 500 **ÉVIAN-LES-BAINS**
Tél. 04 50 75 04 33

878, route de la Plagne
74 110 **MORZINE**
Tél. 04 50 79 01 38

16, avenue des Tilleuls
74 200 **THONON-LES-BAINS**
Tél. 04 50 71 06 06

CENTRES MEDICAUX BTP 74

16, rue du Pré Faucon
PAE Les Glaisins
ANNECY-LE-VIEUX
74 940 **ANNECY**
Tél. 04 50 57 02 47

4, rue Germain Sommeiller
ZI Les Grands Bois
74 100 **ANNEMASSE**
Tél. 04 50 95 81 20

1, rue Maréchal Leclerc
Immeuble le Panoramique
Entrée C
74 300 **CLUSES**
Tél. 04 50 54 65 14

16, avenue des Tilleuls
74 200 **THONON-LES-BAINS**
Tél. 04 50 26 35 17

2 CENTRES MOBILES POUR LE NORD DU DÉPARTEMENT



CENTRES AST74

BTP 74 INTERPRO



SECTEUR INTERPROFESSIONNEL DU LEMAN

SECTEUR INTERPROFESSIONNEL ANNECY



NOS PRESTATIONS

- Sauveteurs secouristes du travail (S.S.T.)
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- E-learning prévention des risques
- Petits déjeuners adhérents

- Aide à l'évaluation des risques professionnels
- Salarié compétent en prévention
- Conduites addictives et entreprises
- Sensibilisation amiante sous-section 4
- Risques psychosociaux et qualité de vie au travail

Siège social et administratif

12, quai de la Tournette CS 90417 ANNECY
74013 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 45 13 56
SIRET 776 529 166 00022 | Code NAF 8621 Z
TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr

www.ast74.fr

Suivez-nous sur



Organisme certifié AMEXIST
Audité par AFNOR certification
N° d'attestation DPST3011

